

II

Le Ministère des Affaires extérieures du Canada à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 6 octobre 1966.

N°DL-2452

Le Ministère des Affaires extérieures présente ses compliments à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à la Note de l'Ambassade n°95 du 29 septembre 1966 concernant la réalisation d'un projet commun faisant appel à des fusées météorologiques à Cold Lake, en Alberta, aux fins de l'obtention de renseignements sur les variations de température et de densité atmosphérique dans la stratosphère et la partie inférieure de la mésosphère.

Le projet de recherche susmentionné est approuvé sur la base des spécifications que renferme la Note précitée de l'Ambassade, et à condition que tout le programme de vols de fusées soit exécuté dans le cadre des coordonnées géographiques suivantes qui délimitent une zone d'accès réservé relevant de la tour de contrôle de Cold Lake;

Latitude 54° 46' N.	Longitude 109° 58' O.
Latitude 54° 46' N.	Longitude 108° 25' O.
Latitude 55° 20' N.	Longitude 108° 25' O.
Latitude 55° 20' N.	Longitude 111° 18' O.
Latitude 54° 46' N.	Longitude 111° 18' O.
Latitude 54° 46' N.	Longitude 110° 13' O.
Latitude 54° 44' N.	Longitude 110° 13' O.
Latitude 54° 44' N.	Longitude 109° 58' O.

Étant donné que les fusées en question ne seront aucunement réutilisées et qu'aucun programme de récupération ne sera entrepris, 156 fusées PWN-6A seront admises chaque année au Canada en franchise de droits et taxes, pour aussi longtemps que les autorités militaires compétentes des États-Unis et du Canada s'accorderont à le juger indispensable.

Le Ministère des Affaires extérieures est donc heureux de faire savoir à l'Ambassade que le Gouvernement canadien accepte les propositions contenues dans la Note de l'Ambassade n° 95, laquelle constituera, avec la présente Note en réponse, un accord entre nos deux Gouvernements qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

H. B. R.
(H. B. Robinson)